

LETTRE D'INFORMATION ONF

TOUT SAVOIR SUR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT DOMANIALE DE SÉNART

UN CADRE NATUREL ACCUEILLANT AU CENTRE D'UN TERRITOIRE URBANISÉ



À 25 km au sud-est de Paris, la forêt domaniale de Sénart occupe un plateau bordé à l'est par la vallée de l'Yerres, puis à l'ouest par la vallée de la Seine. L'ONF assure la gestion durable de cet espace naturel situé dans un territoire très densément urbanisé. À cheval sur les départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne, cet espace boisé accueille chaque année près de 3 millions de visites. Des personnes venues pour la plupart des communes voisines et très attachées à ce paysage forestier.



C'est un accès privilégié à la nature offert à une population urbaine avide de loisirs et de détente. Les nombreux visiteurs s'y rendent pour s'y détendre, flâner, se balader, pratiquer une activité : randonnée, cueillette, sports. De fait, la demande de naturalité, le besoin d'espaces forestiers de qualité, sécurisés et accessibles à tous, ne cessent d'augmenter. Les effets liés au contexte sanitaire actuel conduisent à penser que la tendance s'intensifiera encore.

En Ile-de-France, les fonctions écologiques habituellement assurées par les forêts prennent plus encore qu'ailleurs en France, une grande importance. Réservoir de biodiversité de premier plan, la forêt de Sénart joue un rôle inestimable dans la conservation des écosystèmes riches mais fragilisés par le voisinage urbain.

Dans ses principales missions, l'ONF a la responsabilité de conserver ce patrimoine forestier remarquable, dont les valeurs sociales et



977 700 EUROS

investis par l'ONF
dans la forêt de Sénart (en 2019)

—

Pour rendre la forêt accueillante, propice aux balades, au bien-être et à la découverte pédagogique tout en conservant sa valeur écologique.

—

5

grands domaines
d'action :



environnementales s'affirment être les fonctions majeures remplies par cette forêt, en plus de son implication dans la filière bois.

Pour satisfaire les besoins du public, l'ONF engage plusieurs actions allant de la sécurisation des allées à l'entretien des aires d'accueil, des routes et sentiers balisés (145 km au total), en passant par le maintien de la propreté et par les travaux d'investissement favorables à l'environnement (restauration des mares, landes et tourbières) comme à l'amélioration de l'accueil. Sans omettre les animateurs de l'ONF qui sensibilisent les nombreux scolaires essonniers : 8 000 enfants reçus à la Faisanderie de Sénart en 2019.

L'enjeu est de taille pour le gestionnaire qui doit garantir durablement un accès permanent et gratuit à un public divers (randonneurs, cavaliers, vttistes, cueilleurs...). Le maintien d'un niveau d'accueil élevé est prioritaire.

Depuis toujours, la forêt de Sénart fait l'objet d'une sylviculture en vue de son renouvellement et fournit du bois, comme matériau (construction, ameublement, etc.), ou source d'énergie pour répondre à la demande sociétale. La recherche de l'équilibre entre ces différentes fonctions constitue le socle commun et la finalité même des politiques forestières en France.

UNE GESTION DURABLE TOURNÉE VERS LE TERRITOIRE

La forêt de Sénart n'a jamais été un espace immuable. Façonnée par l'homme, elle est le fruit de l'histoire. Sa gestion s'inscrit dans le temps long, à l'échelle du siècle. Le temps nécessaire pour qu'un arbre devienne adulte. Ce qui semble difficilement compatible avec la vitesse régissant notre quotidien.

Ni fortuite, ni improvisée, la gestion repose sur une feuille de route prévue à échéance de 20 ans, appelée « aménagement forestier ». Ce document qui assure la pérennité du massif programme les actions à mener dans la forêt : entretien des peuplements et mobilisation de bois, accueil du public, protection de l'environnement et maintien de la qualité paysagère. Approuvé par arrêté ministériel, celui de Sénart s'étend sur la période 2014-2033.

L'ONF porte une attention particulière aux attentes du public. En 2012, les forestiers de Sénart font un constat unanime, partagé par les élus et les associations locales : les riverains n'acceptent plus les coupes de « régénération en plein », ces coupes dites « rases », où la totalité des arbres d'une parcelle est prélevée à un moment donné.

Puisqu'une sylviculture « classique » semblait difficilement envisageable à Sénart, et plus largement à l'échelle de l'Île-de-France, un nouveau mode de gestion a été engagé dans les forêts domaniales. Désormais, l'ONF applique une gestion dite en « futaie irrégulière ». Celle-ci vise à faire cohabiter dans les parcelles des arbres de tailles et d'âges variés puis d'essences mélangées. En l'absence de problème sanitaire, la forêt se renouvelle naturellement (sans plantation) en gardant en permanence son aspect boisé. Sans avoir recours aux coupes « rases », elle évite ainsi les modifications paysagères trop brutales, pratique sylvicole que le public n'acceptait plus.



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

PRINCIPE DE LA FUTAIE IRRÉGULIÈRE

Le bois est nécessairement issu d'un arbre qui a été récolté. Murement réfléchies et contrôlées, les coupes sont tout sauf sauvages. À contrario, elles interviennent à des moments clés de la vie de la forêt. Elles apportent la lumière et l'espace nécessaires aux arbres d'avenir ou aux jeunes semis pour qu'ils grandissent.

Juger de l'avenir d'un arbre ne laisse place à aucune approximation. Il ne s'agit pas, lorsque le forestier choisit un arbre à enlever, de faire du chiffre, mais de valoriser ce qui reste et favoriser le développement naturel de la forêt. Il veille davantage aux arbres qu'il laisse après la coupe, qu'à ceux qu'il enlève. Il est précisément là pour assurer les besoins du présent en approvisionnant en bois nos industries, tout en garantissant la pérennité du patrimoine forestier, sans hypothéquer l'avenir.

UNE MEILLEURE MAÎTRISE DES INTERVENTIONS FORESTIÈRES

Le stockage du bois entreposé le long des routes forestières interroge parfois les promeneurs qui le considèrent comme perdu ou faisant penser à une exploitation irraisonnée de la forêt.

Traditionnellement, l'ONF vend le bois non coupé, « en bloc » et « sur pied », lors de ventes publiques aux exploitants. Ces derniers deviennent propriétaires des arbres, les coupent directement en forêt, puis assurent l'évacuation rapide des bois. Cette pratique ne permettait pas, jusqu'à 2012, de maîtriser les plannings de coupe. Les acheteurs disposaient de 2 ans pour les réaliser, posant forcément un problème dans les forêts relevant du public.

Depuis, dans la forêt de Sénart, les modes de vente ont changé. À l'instar d'une vente sur pied, les bois sont désormais vendus déjà coupés. C'est-à-dire que les coupes se font en régie directement par des entreprises forestières en contrat avec l'ONF ou les bûcherons de l'ONF.

Si ce mode d'exploitation améliore la visibilité à l'ONF sur le calendrier d'exécution des chantiers, il nécessite néanmoins de disposer de zones (places de dépôts, bords de route forestière...) pour stocker les bois dans les meilleures conditions.

À l'échelle du massif, on ne compte qu'une quinzaine d'emplacements prévus à cet effet regroupant toutes les grumes exploitées (troncs d'arbres découpés) sur l'ensemble du massif (3 200 ha). Ni abandonnées, ni gaspillées, elles sont triées par qualité avant d'être valorisées. Le stockage peut durer plusieurs semaines en forêt avant que les bois ne sortent de la forêt vers les usines de transformation.



100%
DES BOIS SONT VENDUS
FAÇONNÉS



Les bois sont triés par qualité, ils sont présentés aux acheteurs en bord de route ou sur des places de stockage.



Certes, après une intervention, si l'image des bois alignés ou empilés temporairement sur plusieurs mètres peut effectivement émouvoir, il convient d'observer le paysage autour qui conserve durablement son écrin boisé.

LA MAJORITÉ DES BOIS BÉNÉFICIE DIRECTEMENT À LA POPULATION LOCALE

Alimenter la filière bois fait partie des missions que l'État confie à l'ONF. Il vend les bois selon deux façons : soit par la concurrence à travers des ventes publiques ; soit par des contrats d'approvisionnement conclus avec des transformateurs en France.

L'ONF n'exporte pas les bois vers la Chine mais s'attache au contraire à favoriser la filière nationale, pourvoyeuse d'activité et d'emplois en France. On compte près de 400 000 emplois en France dont 12 000 en Ile-de-France. Pour cela, des dispositifs visant à privilégier l'approvisionnement des filières nationales et européennes ont été mis en place :

- En proposant des contrats d'approvisionnement avec les transformateurs nationaux (scieries).
- Via le dispositif « label de transformation UE » qui modifie les critères d'accès aux ventes publiques en réservant quelques lots, destinés au bois d'œuvre, majoritairement composés de chêne, aux acheteurs s'engageant à transformer le bois en France ou au sein de l'union européenne.

En 2019, le volume de bois commercialisé sur le massif de Sénart s'élève à 11 400 m³. L'évolution moyenne des volumes de bois vendus ces 5 dernières s'échelonne autour de 12 000 m³ comme le prévoit l'aménagement forestier.

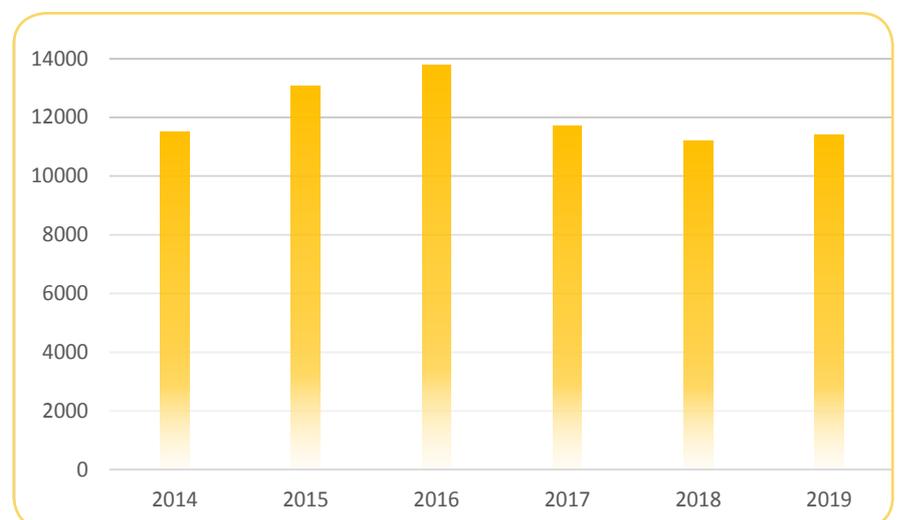
Les nombreuses essences présentes à Sénart, aux propriétés, qualités, grains, couleurs et textures différents confèrent au bois divers usages. Du plus noble au plus courant, ils servent à construire, aménager, meubler, emballer, écrire ou encore se chauffer...

COMMERCIALISATION DES BOIS À SÉNART

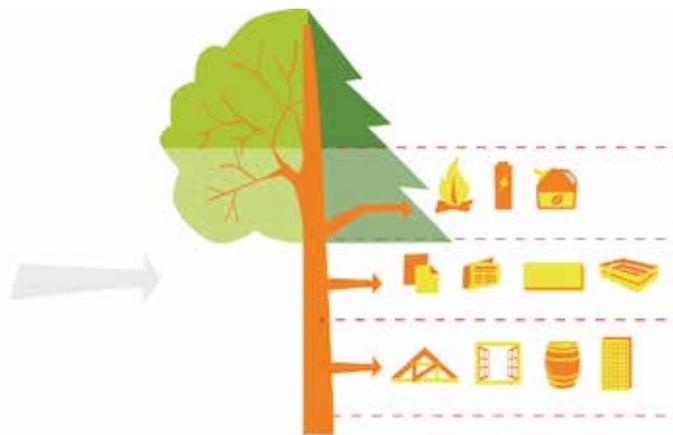
Moyenne estimée sur la période des 20 ans de l'aménagement
12 000 m³

11 500 m³ en 2014
13 070 m³ en 2015
13 800 m³ en 2016
11 700 m³ en 2017
11 200 m³ en 2018
11 400 m³ en 2019

ÉVOLUTION DES VOLUMES (M3) DE BOIS VENDUS SUR 5 ANS



QUE DEVIENNENT LES BOIS DE SÉNART



66% des bois commercialisés profitent directement à la population locale : chauffage individuel et chaufferies collectives.



UNE DEMANDE EN BOIS EN CONSTANTE AUGMENTATION EN ÎLE-DE-FRANCE

Plus généralement, l'Île-de-France engage sa transition écologique et énergétique. Tous les acteurs publics et, en premier lieu, les collectivités tiennent une place centrale pour répondre à cet enjeu majeur des prochaines décennies.

Les sensibilités environnementales croissantes font que le bois agrmente notre vie quotidienne. De fait, il connaît aujourd'hui de multiples usages, soit comme matériau (construction, ameublement, etc.), soit comme source d'énergie, étant donné ses vertus écologiques. C'est un matériau naturel, renouvelable, relativement neutre quant aux émissions de carbone, qui présente des qualités esthétiques et mécaniques ainsi qu'un bon pouvoir calorifique. Cette ressource s'inscrit comme une alternative durable aux énergies fossiles et au béton.

L'Île-de-France couvre environ 2 % du territoire national et accueille près de 20 % de la population nationale. Dans un contexte de transition écologique, les besoins en bois vont croissant en Ile-de-France : énergie, construction de logements et rénovation urbaine.

Dans les politiques publiques, le bois figure comme l'un des axes stratégiques pour engager cette transition. Son potentiel de développement est souhaité par les pouvoirs publics : Programme Régional de la Forêt et du Bois (PFRB), plan climat-air-énergie territorial (PCAET)... Concilier les besoins du consommateur et des territoires avec les attentes des citoyens sera l'un des principaux défis que chacun devra relever.



POUR EN SAVOIR PLUS

Agence territoriale Île-de-France Est
217, bis rue Grande
77 300 FONTAINEBLEAU
Contact : guillaume.larriere@onf.fr

